



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219102449-20240229-2024-02-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024

Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU GUSO, AVEC M. YOANN VIGNOT, POUR UNE PRESTATION TECHNIQUE, POUR LE SPECTACLE DES HIVERNALES 2024 À FONTENAY-LE-VICOMTE

N° 2024/02

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, délégrant au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE organise le spectacle des Hivernales « ON VOUS RACONTE DES HISTOIRES » le samedi 2 mars 2024 à 20h30 à la salle polyvalente Les Vignes et que l'emploi d'un régisseur son est nécessaire pour cet événement ;

DÉCIDE

Article 1 : De donner son accord à la signature d'un contrat de travail (par l'intermédiaire d'une déclaration et d'un paiement au GUSO, salaire brut : 450 € avec Monsieur Yoann VIGNOT, domicilié 90 rue Camelinat à MONTREUIL (93100), en qualité de Régisseur Son, pour le spectacle des Hivernales « ON VOUS RACONTE DES HISTOIRES » qui aura lieu samedi 2 mars 2024 à 20h30 à salle polyvalente des Vignes

Article 2 : Monsieur Yoann VIGNOT assurera sa prestation technique le samedi 2 mars 2024 à partir de 10h00.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,
Le 29 février 2024



Le Maire
Valérie MICK RIVES